



MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE
CHARGE DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT

وزارة الشؤون الخارجية و التعاون الدولي
المكلفة بالعلاقات مع البرلمان

N°/...../MAECI
DJIBOUTI LE

رقم
جيبوتي في

*Allocution d'ouverture de l'Atelier sur la convention
d'OTTAWA et l'action contre les mines en République de
Djibouti*

Honorable Invités
Mesdames, Messieurs, les participants
Mesdames, Messieurs,

A l'occasion de l'Aid el Adha, permettez-moi en premier lieu de vous souhaiter une bonne fête et de vous présenter mes meilleurs vœux.

Je voudrais, également, vous souhaiter la bienvenue et vous remercier d'avoir répondu à notre invitation en acceptant de participer et de contribuer aux travaux de cet atelier consacré à la convention d'OTTAWA et à l'action contre les mines en République de DJIBOUTI

Comme vous le savez, la République de Djibouti affectée elle-même par le fléau des mines, s'honore de compter parmi les premiers Etats-partis à la convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines anti personnel et sur leur destruction

La convention d'OTTAWA signée le 3 décembre 1997 et ratifiée le 18 mai 1998 par le gouvernement djiboutien est entrée en vigueur le 1 mars 1999

Mesdames, Messieurs,

Au-delà de son propre engagement national, la République de Djibouti a aussi œuvré pour la promotion et l'universalisation de la convention

En effet, Djibouti a coorganisé et abrité la première conférence régionale qui a réuni du 16 au 18 novembre 2000 à Djibouti Les pays de la corne de l'Afrique et du golfe d'Aden à savoir (Djibouti, l'Ethiopie, l'Erythrée, le Kenya, l'Ouganda, la Somalie, le Soudan et le Yémen)

Cette importante réunion sous-régionale avait également bénéficié de la participation entre autres du Canada, de la France, des Etats-Unis, de l'Egypte, du Japon, de l'IGAD de l'Union Africaine de l'O.I.F, des organisations Internationales non gouvernementales I.C.B.L C.I.CR ainsi que d'éminents personnalités

Mesdames, Messieurs,

A ce propos, il me semble utile de rappeler que dans sa déclaration finale ladite conférence a donné mandat à la République de Djibouti la chargeant d'explorer les voies et les moyens appropriés pour la création d'un centre Régional de recherche et de formation pour l'action contre les mines

Des démarches ont été entreprises et initiées avec le Secrétariat Exécutif de l'IGAD et le soutien de la G.T.Z

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention d'OTTAWA, le gouvernement djiboutien entend respecter ses engagements et remplir toutes ses obligations :

C'est ainsi que DJIBOUTI :

- -A adressé le 16 janvier 2003 au secrétariat général des Nations Unis son Rapport Initial de Transparence au titre de l'article 7

- -A procédé le 2 mars 2003 à la destruction d'une partie de son stock de mines anti-personnel (1188) et conserve l'autre partie (2996) aux fins de formations et cela conformément à l'article 4
- -A finaliser la première et la deuxième phase du programme national de déminage avec l'assistance et l'expertise de la France et des Etats Unis

Outre sa dimension humanitaire le déminage procède de la sécurité et de la stabilité nécessaire au développement économique et sociale du pays,

C'est pourquoi, nous pouvons nous réjouir de la déclaration officielle faite le 29 janvier 2004 par le Ministère de la Défense Nationale sur « DJIBOUTI SANS MINES » ou « MINE SAFE »

Ce succès méritoire doit, cependant, nous inciter à poursuivre nos efforts pour atteindre, de préférence, avant le 1 mars 2009, date recommandée par la convention notre but final, à savoir un pays complètement débarrassé des mines et UEXO, et reconnu « MINES FREE »

Mesdames et Messieurs,

A la veille de la 1^{ère} conférence de révision de la convention d'OTTAWA prévu en novembre 2004, l'objet de notre atelier et de passer en revue.

- o -Les progrès accomplis
- o -les problèmes à surmonter
- o -les priorités à définir
- o -les plans à élaborer
- o les travaux de l'atelier porteront également :
 - o -Sur l'élaboration et les modalités de la mise en œuvre d'une législation nationale anti-mines.
 - o -Sur la création et la mise en place d'une commission nationale d'action contre les mines
 - o -Sur la réactivation du projet de création du centre régional sur les mines

Mesdames, Messieurs,

Je ne saurais conclure, mon propos, sans exprimer ici notre reconnaissance et notre gratitude à tous mes partenaires qui ont œuvrés aux côtés du peuple et du gouvernement djiboutien pour juguler les effets dévastateurs de ce fléau moderne de l'humanité qui frappe sans distinction des victimes innocentes.

Permettez-moi de rendre un hommage mérité à l'ASSOVIM, coorganisateur de cet atelier, pour son action volontaire contre les mines et en faveur des victimes. On se souviendra de sa campagne de sensibilisation sur les dangers des mines, menée auprès de la population des zones affectées.

Pleins succès aux travaux de notre atelier.

Je vous remercie